



- azote et phosphore
- azote
- phosphore
- station d'épuration de capacité supérieure ou égale à 10 000 EH
- plan d'eau
- limite de bassin versant hydrographique
- cours d'eau principaux

Une zone sensible à la pollution est une partie du territoire où la nécessité de préserver le milieu aquatique et les usages qui s'y attachent justifie la mise en oeuvre d'un traitement plus rigoureux des eaux résiduaires urbaines avant leur rejet.

Les zones sensibles sont déterminées à l'échelle des bassins, dans le cadre de directive ERU.

⊙ préfecture
□ limite départementale

Sources : IGN protocole IGN/Ministère - DREAL Occitanie/DE/DEMA -
Zones sensibles : Agence de l'Eau Adour-Garonne ZS (2016), Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée ZS (2021),
Agence de l'Eau Loire-Bretagne ZS (2020)
STEU : Portail d'information sur l'assainissement communal (données 2020)

